

Inscription aux services en ligne de la RAMQ

Vous avez maintenant accès aux services en ligne de la RAMQ. Vous trouverez dans cette infolettre la marche à suivre pour vous y inscrire afin d'utiliser, notamment, les services *Mon dossier* et *Patient et médicaments d'exception*. Une section réservée à votre profession est dorénavant disponible, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

1 S'inscrire aux services en ligne

Vous recevrez prochainement une lettre de la RAMQ avec votre numéro de référence pour vous inscrire aux services en ligne. Une fois ce numéro de référence reçu, vous devez cliquer sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne de la section réservée à votre profession, sur le site Web de la RAMQ. Vous trouverez sur cette page de l'information sur les divers services en ligne auxquels vous avez accès et la marche à suivre pour vous y inscrire.

1.1 Mon dossier



Une fois votre inscription aux services en ligne terminée, vous aurez accès à *Mon dossier*. Ce service en ligne vous permet d'inscrire vos renseignements personnels ainsi que vos coordonnées, et de les mettre à jour.

1.2 Messagerie sécurisée



Le service en ligne Messagerie sécurisée vous permet de recevoir la correspondance de la RAMQ en mode électronique sécurisé. Cette correspondance peut être liée à votre pratique.

Il vous permet également d'envoyer des messages à la RAMQ de manière exclusive et de répondre à un message de la RAMQ. La confidentialité des échanges y est assurée.

1.3 Patient et médicaments d'exception



Vous pouvez saisir vos demandes d'autorisation de paiement pour les mesures du patient d'exception et des médicaments d'exception et consulter rapidement les décisions de la RAMQ les concernant au moyen du service en ligne Patient et médicaments d'exception. Si vous êtes inscrit aux services en ligne de la RAMQ, les décisions concernant vos demandes d'autorisation de paiement pour les mesures du patient et des médicaments d'exception seront envoyées dans votre messagerie sécurisée, et ce, **peu importe que vous les ayez transmises par le service en ligne ou par formulaire**.

Vous y trouverez l'ensemble de vos demandes en cliquant sur *Mes demandes* du menu de gauche. Cette liste affiche l'état d'avancement de vos demandes ainsi que les actions possibles pour chacune d'elles en fonction de leur état, peu importe le moyen de transmission utilisé. De nombreux filtres et tris sont offerts afin de retracer une ou des demandes. Le service en ligne de la RAMQ est disponible 24 heures sur 24. L'utiliser, c'est économiser du temps et réduire les délais de traitement de vos demandes. Ce service vous assure des échanges rapides, confidentiels et sécuritaires avec la RAMQ.

Vos collaborateurs (adjoint administratif ou personnel infirmier) peuvent être autorisés à remplir vos demandes à partir du service en ligne, à la condition toutefois qu'ils utilisent leurs propres noms d'utilisateur et mots de passe. Par conséquent, vous devez les mandater. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire *Demande d'accès au service en ligne* (4415).

Pour en savoir davantage sur ce sujet, consultez la rubrique [Médicaments d'exception et Patient d'exception](#).

1.4 Consultation électronique de la liste des médicaments



Le service en ligne Consultation électronique de la liste des médicaments vous permet de trouver, à partir de critères de recherche, les médicaments dont le coût est couvert par le régime général d'assurance médicaments ainsi que les indications reconnues pour le paiement des médicaments d'exception.

Vous pouvez aussi chercher un médicament à partir de sa marque de commerce, de sa dénomination commune, de sa classification pharmacothérapeutique ou de son code de facturation (DIN).

2 Transmission des infolettres et site Web de la RAMQ

La présente infolettre vous est exceptionnellement transmise par votre ordre professionnel. Pour vous assurer d'être informé de la parution des prochaines infolettres à l'intention des podiatres, la RAMQ vous recommande d'inscrire une adresse courriel personnelle dans *Mon dossier*. Vous recevrez ainsi une alerte vous informant de la transmission d'une infolettre dans votre *Messagerie sécurisée*. Vous pouvez également vous abonner à nos fils RSS et consulter régulièrement le site Web.

Un fil RSS est un mode de diffusion de l'information en temps réel sur Internet qui vous permet de trouver en un seul endroit tout le contenu qui vous intéresse, peu importe sa provenance. Grâce à ses fils RSS, la RAMQ vous offre un moyen rapide, simple et gratuit d'être informé de la diffusion des infolettres. En plus d'être accessible sur un ordinateur, le contenu des fils RSS peut être lu à l'aide d'une tablette électronique ou d'un téléphone cellulaire. Pour plus d'information et pour vous abonner aux fils RSS de la RAMQ, consultez le www.ramq.gouv.qc.ca/rss-pro ou visitez la section réservée à votre profession, sur le site de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

